



Fédération
Trabail, **E**mloi et
Formation **P**rofessionnelle



RÉFORME DES RETRAITES

PROCHAINE ÉTAPE DE LA DESTRUCTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

« ne parlez pas d'acquis, en face le patronat ne désarme jamais. »

Ambroise Croizat

La nouvelle cible annoncée du gouvernement sera le régime des retraites, institution majeure de notre société garantissant une certaine solidarité (bien mise à mal au gré des dernières réformes) entre les générations. Le principe est déjà annoncé : la retraite par points, mais le gouvernement préfère attendre que les élections européennes soient passées avant d'annoncer les mesures concrètes. Néanmoins les grandes lignes sont connues.

Les conséquences des précédentes réformes

Les conséquences des précédentes réformes se font déjà largement sentir sur la santé des travailleurs. Avec le passage de la retraite à 62 ans, le nombre et la durée des arrêts maladie des travailleurs de plus de 60 ans n'a cessé d'augmenter. Rien d'étonnant à cela : les TMS (troubles musculo-squelettiques) ne s'arrangent pas avec l'âge et, quel que soit le mal dont on souffre, continuer à travailler alors qu'on devrait pouvoir souffler un peu affecte nécessairement la santé.

Des économistes s'alarment du coût de ces arrêts maladie, qui serait de 7 milliards d'euros par an. Et des médecins pestent désormais contre l'injonction qui leur est faite de limiter les arrêts maladie, alors que ces travailleurs âgés ne peuvent s'en passer, faute de revenus suffisants.

Tout ceci illustre les conséquences d'un système où les travailleurs sont pressés comme des citrons et contraints de travailler parfois jusqu'à la tombe. Plus d'un siècle après les premières retraites ouvrières, nous ne sommes pas loin d'être revenu.e.s à ce qu'on appelait à l'époque « la retraite des morts ».

Pourtant le gouvernement veut aller plus loin. ...

Retraites par points kesako ?

Là où les précédentes réformes portées par des gouvernements antérieurs visaient toujours à reculer l'âge de départ à la retraite, et à allonger le nombre d'annuités nécessaire pour bénéficier d'un régime à taux plein, le pouvoir actuel annonce une refonte de notre modèle de cotisation. En effet, derrière la mort annoncée des régimes de retraite spéciaux, il s'agit de remplacer le système de cotisation par trimestre par un système à points.

L'alibi, **comme toujours quand il s'agit de niveler par le bas les droits sociaux**, sera celui de l'égalité entre les différents régimes de retraite, morcelés aujourd'hui en une quarantaine de régimes différents. Le gouvernement vise un nouveau système dit "universel", valable pour tous, le public comme le privé, et calculé en points accumulés tout au long d'une carrière. Les experts en communication du gouvernement se sont bien activés et le même leitmotiv n'a pas tardé à être repris par tous les politiciens d'En Marche : « un euro cotisé va ouvrir les mêmes droits pour tous ». De son côté, la ministre Agnès Buzyn martèle à qui veut l'entendre que le projet en cours d'élaboration institue une « universalité des droits » inédite. Afin de leurrer son monde le gouvernement s'est même engagé à maintenir la possibilité de partir à 62 ans.

Voilà pour la communication.

La réalité va être une paupérisation croissante des retraités. Aujourd'hui, le régime de base de la sécurité sociale fonctionne sur la base des annuités de cotisation : c'est le nombre de trimestres cotisés qui ouvre le droit à une retraite à taux plein. Le montant de ce taux plein est calculé à l'aune des meilleures années du travailleur.

Avec le système à points, on cotise désormais tout au long de sa vie pour obtenir les dits points, mais impossible de connaître leur valeur. Impossible donc de savoir à l'avance le montant de sa retraite. Le gouvernement pourra ainsi mécaniquement faire baisser le montant des pensions de l'ensemble des retraités en réduisant simplement la valeur dudit point.

Ainsi dans une logique de retraite par points, **il n'y a plus réellement d'âge légal de départ à la retraite. Chacun devient le seul responsable de son propre sort** en fonction du nombre d'euros cotisés tout au long de sa vie. **Et chacun pourra rapidement vérifier qu'il n'a pas le nombre de points suffisant pour pouvoir partir à 62 ans.**

En Suède, où la retraite par points est déjà mise en place, l'âge de départ officiel est toujours fixé à 62 ans, mais les Suédois font leurs comptes et sont de plus en plus nombreux à retarder cette échéance pour toucher une retraite plus importante. Peu importe l'âge légal, on part quand on en a les moyens financiers.

Ce faisant ce projet de réforme s'attaque également aux plus précaires en calculant les pensions sur l'ensemble de la vie active. Avec la fin du système de calcul de la retraite sur la base des meilleures années, ce sont les carrières les plus hachées, les plus entrecoupées de périodes de chômage ou d'arrêts qui se voient particulièrement impactées par la réforme : les femmes, les intérimaires, les précaires, etc. Ici, c'est l'ensemble de la vie active qui pèse dans le calcul ce qui tend à tirer les pensions vers le bas. Un tel système est d'autant plus inquiétant qu'il prend place dans un contexte socio-économique où le modèle du CDI reflue toujours davantage pour laisser la place à des formes de contrats de travail plus précaires et volatiles et qui condamnent nombre d'entre nous à des périodes d'inactivité forcées.

Ainsi, sous le vernis « égalitaire » que nous vendent communicants et politiciens, le nouveau système de retraite qui se profile n'en reste pas moins bien plus inégalitaire et injuste que celui qui prévaut actuellement.

Le projet du gouvernement : la destruction totale de la sécurité sociale

C'est bien à un projet politique d'ensemble auquel nous sommes confrontés. Après l'assurance-chômage début août, après l'assurance-maladie, le gouvernement

s'attaque donc à notre système de retraite. **Il y a un point commun à toutes ces contre-réformes : en finir avec le salaire socialisé** (les cotisations sociales, comme part de notre salaire, payées par les employeurs) pour fiscaliser une protection sociale minimale et donner le reste au privé. A cet égard, depuis le 1^{er} janvier, 60 % des retraités actuels (soit 7,5 millions de personnes) ont déjà subi la hausse (1,7 %) du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) qui a été décidée par le gouvernement pour compenser la suppression des cotisations maladie et chômage basées sur les salaires.

Le patronat a toujours rêvé de revenir sur le principe même de la sécurité sociale entendue comme protection sociale basée sur un salaire socialisé (le salaire brut) financé par les employeurs. Il est aujourd'hui en passe de gagner. Cette contre-révolution nous fera passer à une protection sociale minimale au rabais financée par l'impôt (donc financée cette fois par tous les citoyens), le reste dépendant du privé, c'est-à-dire des moyens de chacun.

Mais que l'on ne s'y trompe pas ! Si l'État reprend la main sur la sécurité sociale à travers l'impôt ce n'est sûrement pas pour offrir le même niveau de prestations. Auparavant la part du salaire socialisée revenait directement à la sécurité sociale sans pouvoir être affectée ailleurs. Les revenus du travail retournaient aux travailleurs. **Désormais, c'est l'État qui décidera quelle part de son budget doit être affectée au financement de la protection sociale.** Ainsi ce projet, par l'insécurité qu'il instaure en matière de pension, fera également la part belle aux fonds de pension privés qui déjà se frottent les mains à la perspective de l'afflux que va provoquer chez eux cette réforme. A cet égard le système suédois comporte aussi un volet obligatoire par capitalisation.

Là où la sécurité sociale, conçue un salaire socialisé, permettait d'appliquer concrètement le principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins »; le nouveau système de protection sociale, fondé sur le couple fiscalisation/privatisation, fera dépendre toujours plus le niveau des prestations sociales des moyens personnels de chacun.

Parallèlement il serait bien entendu naïf de croire que la disparition successive des cotisations chômage, maladie, et bientôt retraite, va entraîner une quelconque augmentation du salaire net qui compenserait la perte. **C'est donc bien à un hold-up global sur nos salaires auquel nous assistons. Ce hold-up se met en place progressivement, mais sûrement, sans réelle réaction.**

Pour conclure...

Bien sûr, à l'heure où le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux droits, aux allocations, aux institutions du service public, il est plus que jamais nécessaire de préparer l'organisation d'un mouvement social d'ampleur capable de faire plier un gouvernement. Mais il nous faut aussi remettre en avant l'exigence première de la gestion des caisses de retraite par les organisations syndicales. **Cette revendication de gestion des caisses par les organisations syndicales engage à remettre en avant le contrôle de la richesse et de sa répartition par les producteurs eux-mêmes.** Elle remet au cœur de la vie syndicale, le réel exercice du contrôle des mandats dans la gestion des caisses sociales. De même, cette revendication doit être une porte ouverte sur des horizons nouveaux en nous invitant à penser un projet de société organisée par les travailleurs eux-mêmes, débarrassée de l'individualisme et des valeurs liberticides, délétères, concurrentielles que prônent patrons et politiques, possédants et exploitants.